

**Intitulé projet :**

**Développer l'offre de promenades pédestres, équestres et VTT pour différents publics en partenariat avec le Syndicat d'initiative et la Maison du tourisme**

---

**Description du projet :**

Contexte :

La Commune dispose d'un potentiel touristique issu principalement de sa localisation (sa proximité à de grands axes proches de Durbuy, de la vallée de l'Ourthe et du Domaine provincial de Chevetogne) mais également d'une offre en logements diversifiés et la présence de diverses manifestations locales. En termes d'itinéraires balisés, la Commune de Somme-Leuze propose de nombreuses promenades pédestres et 4 itinéraires VTT, reconnues par le CGT.

En termes d'acteurs touristiques, notons la présence du « Pays de Famenne » finalisant actuellement un réseau de pistes cyclables sur son territoire, la Maison du tourisme Condroz-Famenne, le Syndicat d'initiative de Somme-Leuze et le groupe « sentiers » du PCDN.

Description

L'objectif de cette action est de mettre en place un produit touristique complet pour les adeptes de la promenade.

Le produit touristique se déclinera autour des différents utilisateurs, tout en privilégiant un public familial, à savoir :

- les cyclistes ;
- les promeneurs ;
- les vététistes amateurs et plus sportif ;
- les cavaliers ;
- les P.M.R. (notamment par la mise à disposition de Joëlettes, un fauteuil roulant tout terrain).

Il s'agira donc de développer :

1) Des réseaux d'itinéraires sécurisés, leur reconnaissance et leur balisage.

Via un bureau d'études spécialisé, l'objectif est d'étudier préalablement la situation actuelle des itinéraires existants et d'évaluer les possibilités d'extension de ces itinéraires. Les itinéraires s'inscriront dans une stratégie de développement lisible et facilement appropriable par les acteurs touristiques.

A ce titre, une première réflexion du groupe « Sentier » du PCDN proposait de développer une dorsale Chardeneux – Hogne à partir de laquelle se déploieront différentes boucles plus locales au niveau des villages.

Une fois le réseau défini, il s'agira de constituer le dossier de reconnaissance auprès du CGT et de finaliser les dossiers d'adjudication pour la mise en œuvre des itinéraires.

Le projet devra être porté par la Maison du tourisme afin de l'intégrer dans une réflexion globale à plus grande échelle.

## 2) Une cartographie adaptée

L'ensemble des itinéraires sera repris au sein d'une cartographie organisée par utilisateur. Cette cartographie sera développée afin d'être publiée en version papier mais également facilement intégrable dans les outils de publication informatique telle que les cartographies interactives.

## 3) Une information sur les éléments importants

Afin de constituer un produit touristique riche et complet, l'ensemble des éléments importants, d'un point de vue historique, naturel, touristique ou anecdotique sera recensé, décrit et documenté. Cet ensemble de données pourra être constitué par le groupe « sentier » du PCDN en collaboration avec les différents acteurs du territoire (Syndicat d'initiative, cercle historique, Maison du tourisme...).

Cette information sera mise à disposition des touristes via la mise en place de moyens de communication traditionnels, panneaux didactiques, topo-guide, dépliants... mais proposera également une offre innovante de par l'utilisation d'Internet (guides interactifs, présentations ludiques, participation à des géocaching) ou des smart-phones (QR-Codes, réalité augmentée, audioguides...).

## 4) Une promotion du produit touristique

Enfin, l'ensemble du réseau fera l'objet d'une promotion touristique via notamment la participation de l'ensemble des acteurs touristiques de la région.

### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT Tourisme et économie du 27/01/2014, CLDR 5 du 4/11/2013, CLDR 7 du 24/02/2014, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014, CLDR12 du 24/11/2014).

### **Justification du projet :**

Le projet propose une vision d'ensemble de la commune qui relie des villages au sein d'un projet fédérateur.

La Commune de Somme-Leuze dispose d'un grand nombre de sentiers qui sont des alternatives intéressantes pour la création d'un réseau de mobilité douce, indépendant des voiries principales. Les participants aux réunions constatent déjà la présence de nombreux promeneurs.

Le projet permettra, grâce à l'augmentation du nombre de promeneurs attendus, d'augmenter les retombées touristiques sur la commune.

Enfin, le projet permettra de renforcer la qualité des circuits par une mise à jour des itinéraires et leur entretien systématisé.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Les liaisons sécurisées contribueront, de manière indirecte, au développement d'une économie durable par le développement d'un projet touristique en lien avec le territoire.

#### *Impacts environnementaux :*

Les liaisons sécurisées encouragent le recours à l'utilisation d'une mobilité douce et, de ce fait, participe à la réduction des émissions de CO2 liées à l'utilisation des véhicules motorisés.

*Impacts sociaux :*

Le réseau de promenades constitue un espace public propice au développement d'activités de rencontre et d'épanouissement de chacun.

**Localisation :**

Sur l'ensemble de la commune.

**Statut au plan de secteur :**

Divers.

**Statut de propriété :**

Divers.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Désignation d'un auteur de projet pour l'étude, la réalisation et le suivi de chantier
- Constitution d'une base de données sur les éléments importants à faire découvrir.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Structurer et aménager les espaces villageois pour y développer davantage de convivialité
✓	Objectif 5	Développer le secteur touristique et augmenter les retombées pour la Commune et les acteurs locaux concernés
✓	Objectif 6	Développer des réponses en matière de services, de culture et de loisirs
✓	Objectif 9	Poursuivre le développement du réseau de voies lentes, à l'intérieur des villages, entre les villages et vers l'extérieur de la commune

**Programme de réalisation :**

Le projet sera réalisé en trois phases :

- 1) Etude du réseau.
- 2) Réalisation des travaux.
- 3) Promotion du produit touristique.

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

4 circuits VTT sont reconnus par le CGT sur la Commune de Somme-Leuze.

Le « Pays de Famenne » finalise le réseau de pistes cyclables.

Un groupe « sentiers » a été mis en place dans le cadre du PCDN.

### **Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

### **Porteurs envisagés :**

Le « Pays de Famenne », la Maison du tourisme Condroz-Famenne, le Syndicat d'initiative de Somme-Leuze, le groupe « sentiers » du PCDN et les acteurs touristiques de la commune (gîtes, commerces...).

### **Pistes de subventionnement :**

- Commissariat général au Tourisme (C.G.T).

### **Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Développer l'offre de promenades pédestres, équestres et VTT pour différents publics en partenariat avec le Syndicat d'initiative et la Maison du tourisme	Le taux de fréquentation par les promeneurs (habitants et touristes)	Enquête auprès des habitants et des touristes	25% de réponses positives quant à la fréquentation du réseau par les habitants et les touristes
	L'actualisation des supports de promotion	Commune SI	Création ou adaptation d'un nouveau support tous les 3 ans.

### **Annexes :**

Néant.

**Intitulé projet :**

**Organisation d'une campagne d'information à l'attention des aînés sur « comment rester à la maison le plus longtemps possible »**

---

**Description du projet :**

L'objectif de l'action est de proposer les solutions en termes d'adaptation de logement (aménagement des douches, création de rampes d'accès,...) pour permettre aux aînés de rester dans leur domicile le plus longtemps possible.

Pour ce faire, il s'agira de mettre en place une campagne d'information permettant aux aînés qui souhaitent rester dans leur logement, de connaître l'ensemble des aides et services qui sont à leur disposition.

Cette action sera portée par le conseil consultatif des aînés (CCA). En effet, les membres ont pour rôle de représenter les aînés de la commune et donc d'être à l'écoute de leurs besoins. Ils ont bien placé pour orienter les choix en matière d'activités et de services aux aînés.

Afin de toucher un maximum de personnes âgées, la campagne d'information proposera divers vecteurs de communications :

- Le site Internet communal.
- Le bulletin communal.
- Les manifestations existantes sur la Commune.
- La mise en place de manifestations spécifiques.

En terme de contenu, la campagne d'information visera, dans un premier temps, à cibler les personnes âgées qui pourraient profiter des aides et services. Une première communication présentera donc l'action mise en place ainsi que les principales questions que pourraient se poser les personnes âgées intéressées. Cette première communication invitera enfin ces personnes à participer à des manifestations spécifiques (conférence, rencontre, stand...) au cours desquelles, dans un deuxième temps, une information complète et personnalisée pourra être dispensée.

Pour les personnes plus isolées, une solution serait d'interroger les médecins pour savoir si certains de leurs patients ont besoin d'aide. L'étape suivante consisterait à envoyer un bénévole (la croix rouge organise des formations « action sociale », le bénévole est formé à l'écoute active) chez la personne concernée. Enfin, selon la demande, le bénévole passera le relais à un « technicien ».

Le conseil consultatif des aînés pourra s'appuyer sur la plate-forme wallonne "Bien vivre chez soi". Cette plate-forme s'inscrit dans le cadre des politiques en faveur des aînés et des personnes handicapées. Elle propose :

- un conseil et un suivi en matière d'aménagement du domicile et d'aides techniques ;
- un site Internet proposant une information sur les services et aides existantes afin de garder son autonomie à son domicile ;
- les programmes à mettre en place pour les plus de 65 ans en ce qui concerne les aides techniques et l'aménagement du domicile.

### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT Services aux personnes 1 du 14/10/2013, CLDR 5 du 4/11/2013, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014 et CLDR 12 du 24/11/2014).

### **Justification du projet :**

L'augmentation de la population, associée à un vieillissement, entraîne de nouveaux besoins en matière de services. C'est un atout (création d'emplois, offre en services...) mais aussi une difficulté (financement, organisation...).

Le maintien à domicile des personnes âgées contribue de manière indirecte à l'économie locale, au renforcement des liens familiaux et des liens sociaux.

En termes de logements, la commune gère des logements adaptés aux personnes âgées et le CPAS a créé la maison des aînés à Noisieux qui propose différents services aux personnes âgées. Cette action permettra de renforcer le soutien proposé par la commune en répondant aux demandes des personnes âgées désirant rester à Somme-Leuze en conservant leur logement.

Cette action permettra, d'une part, de mieux connaître les besoins des personnes âgées, d'autre part, de créer un réseau de solidarité et enfin, de proposer des réponses spécifiques à des problèmes particuliers.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Cette action contribue au pilier économique du développement durable, par la mise en place de solutions pour le maintien des personnes âgées dans leur logement et donc leur participation à l'économie locale.

#### *Impacts environnementaux :*

Cette action entraîne une utilisation plus rationnelle des logements de la commune. En effet, le développement de logements adaptables permettra une meilleure utilisation du patrimoine bâti existant, limitant ainsi l'extension de l'urbanisation.

#### *Impacts sociaux :*

Ce projet contribue pleinement au pilier social du développement durable par la mise en place d'une aide spécifique aux personnes âgées et par le développement de systèmes de solidarité sur la commune.

### **Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Mise en place de la campagne d'information.
- Mise en place de manifestations pour rencontrer les personnes spécifiques.

### **Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 3	Aménager le territoire et développer des logements diversifiés pour une meilleure adéquation aux besoins de la population
---	------------	---

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

**Porteurs envisagés :**

La CLDR avec l'aide de la commune.

**Pistes de subventionnement :**

- Commune ;
- Agence Wallonne pour l'intégration des Personnes Handicapées (A.W.I.P.H.)

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Organisation d'une campagne d'information à l'attention des aînés sur « comment rester à la maison le plus longtemps possible »	Nombre de manifestations annuelles à l'attention des aînés	CLDR Commune	Au moins deux manifestations par an
	Nombre de logements adaptés chaque année	CLDR Commune	Au moins un logement adapté chaque année.

**Annexes :**

Néant.

**Intitulé projet :**

**Embellissement des villages et des grands axes**

---

**Description du projet :**

L'objectif est d'augmenter l'attractivité du territoire par un embellissement des villages et des entrées de villages (via une structure et/ou un bac de fleurs, éventuellement avec des plantes vivaces) afin d'inciter les voyageurs à s'y arrêter. Outre le fleurissement des espaces publics, des panneaux présentant les villages (balade, patrimoine, faune et flore) pourraient prendre place à des endroits stratégiques.

Un autre volet serait d'inciter les habitants à fleurir leur maison en créant un marché aux fleurs (avec carte de réduction ou fleurs offertes) et de proposer leur participation au concours « façades fleuries ». Une collaboration avec les pépiniéristes locaux sera également mise en place.

Une suggestion supplémentaire sera d'organiser une journée ou une matinée «de la fleur». Cette activité devrait se tenir au début du printemps, avant que les gens n'achètent leurs fleurs. Via des ateliers, des animations..., il s'agirait de sensibiliser les habitants au choix des fleurs (espèces mellifères, provenances locales...).

Cette action est renforcée par le plan de gestion différenciée des espaces publics de la commune, réalisé en 2014, dont l'objectif est de mettre en place une approche raisonnée de l'entretien des espaces verts en vue de réduire l'utilisation de produits chimiques et de favoriser la biodiversité. Elle contribuera également à l'action Commune Maya, également présente dans la commune.

Cette action sera l'occasion de mettre en place une réflexion sur l'achat, la provenance et le choix des plantes selon les principes du développement durable. Elle sera également l'occasion de sensibiliser les habitants à la gestion différenciée.

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT Tourisme et économie du 27/01/2014, CLDR 7 du 24/02/2014, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014 et CLDR 12 du 23/11/2014).

**Justification du projet :**

L'embellissement des villages et des grands axes est une action dont les retombées bénéficient autant aux habitants, qu'aux visiteurs de passage, mais également aux entreprises présentes sur la commune.

Cette action accompagne et renforce trois programmes mis en place à Somme-Leuze : le plan de gestion différenciée, l'action commune Maya et le PCDN.

La dynamique mise en place au niveau du fleurissement des villages contribue à l'amélioration de convivialité et renforce de ce fait la rencontre entre les villageois.

En outre, cette action renforce le sentiment d'appartenance à la commune tout en développant l'image de marque de cette dernière.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Ce projet renforcera l'attractivité touristique du village et de la commune et complètera l'identité du territoire.

#### *Impacts environnementaux :*

Le projet contribue à l'amélioration de l'espace-rue dans les villages. De plus, ces aménagements prévoient des plantations d'essences indigènes et des plantations d'essences mellifères favorisant le développement du réseau écologique de la commune.

#### *Impacts sociaux :*

Ce projet cible autant les habitants de Somme-Leuze que les extérieurs. De la même manière, les différentes activités organisées permettront de développer le sentiment d'appartenance à la commune.

### **Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Coordination avec le groupe « Plantations, jardins, vergers et espaces publics » du PCDN.
- Définition des projets localisés et des actions à mettre en place.

### **Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Structurer et aménager les espaces villageois pour y développer davantage de convivialité
✓	Objectif 2	Protéger durablement le cadre de vie des habitants en relevant les défis environnementaux et énergétiques de demain
✓	Objectif 5	Développer le secteur touristique et augmenter les retombées pour la Commune et les acteurs locaux concernés

### **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

### **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

### **Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

### **Porteurs envisagés :**

La commune, le Syndicat d'initiative, la Maison du tourisme et le PCDN.

**Pistes de subventionnement :**

- Communes ;
- P.C.D.N. ;
- Service Espaces Verts.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Embellissement des villages et des grands axes	Nombre de lieux ayant fait l'objet d'un fleurissement	CLDR Commune	Au moins deux lieux par village
	Nombre de participants à l'action de fleurissement des villages	CLDR Commune	Au moins 2 ménages par village

**Annexes :**

- Néant.

**Intitulé projet :**

**Développement de la communication**

---

**Description du projet :**

La concertation autour des différentes thématiques (économie, environnement, monde associatif, mobilité...) abordées par la CLDR a montré que de nombreuses initiatives existantes sur la commune pouvaient répondre aux différents besoins émis par la population, mais que ces dernières souffraient d'un manque de visibilité.

C'est pourquoi la CLDR souhaite mettre en place un groupe de réflexion dont la mission sera de développer la stratégie de communication de la Commune. Les différents axes de stratégies à développer sont :

- Communication sur les activités économiques locales.
- Communication et coordination de la vie associative.
- Communication sur les services et projets communaux.
- Communication sur les solutions alternatives à la voiture.

La mise en place de la stratégie de communication nécessitera les étapes suivantes :

1. Évaluer l'existant

Même une petite commune, sans service dédié, communique dans chacune de ses actions. Avant de se lancer dans la conception de la stratégie de communication, il convient donc de recourir à une évaluation de l'existant. Cette étape, qui ne doit pas être négligée, fera l'objet d'une première réunion du groupe de réflexion mis en place.

2. Utilisation du journal communal

La presse communale occupe traditionnellement une place de choix dans la communication des communes. Le groupe de réflexion, en partenariat avec le service du journal communal, proposera des adaptations à envisager afin de renforcer la communication sur les différents axes qu'il souhaite mettre en avant.

3. Profiter des nouvelles technologies

Les TIC (technologies de l'information et de la communication) offrent la possibilité aux petites communes de communiquer efficacement, selon un rapport coûts/bénéfices très avantageux. Par exemple, la généralisation des mails, des réseaux sociaux, la création d'un documentaire vidéo, les panneaux d'affichages numériques sont autant de vecteurs de communication permettant une meilleure connaissance de la commune.

4. Bâtir des relations efficaces avec la presse

Une commune doit privilégier ses relations avec la presse. En effet, une information concernant la commune et diffusée dans la presse présente un triple avantage : elle est diffusée largement, elle est perçue comme crédible et s'intègre dans une communication à plus grande échelle.

## 5. Organiser des réunions dans les villages

La petite taille d'une commune peut également être vue comme un atout pour la communication, en ce qu'elle permet de toucher plus directement un grand nombre d'habitants, particulièrement au moyen des réunions de village.

Différentes pistes de réflexions ont été élaborées par la CLDR et visent à aider à la mise en place de la stratégie de communication.

### - Communication sur les activités économiques locales

Il s'agit de mettre à jour et de diffuser des informations relatives aux activités économiques locales via la valorisation de la page économique du site Internet communal et une rubrique spécifique dans le Direct.

### - Communication et coordination de la vie associative

Il s'agit principalement de coordonner au mieux toutes les activités afin d'éviter la concurrence entre les associations.

Cette action est déjà prise en charge par deux agents communaux et le Syndicat d'initiative qui tente de centraliser les dates depuis des années. Le problème principal réside dans le fait que l'ensemble des associations ne participe pas à cette communication.

Il s'agira donc, au préalable, de mettre en place une plate-forme de coordination des associations afin d'assurer le suivi des différentes manifestations.

Par la suite, il pourra être créé un agenda commun, mis à jour régulièrement et accessible à tous, via le site Internet communal et par la mise en place d'une newsletter : pour fixer une date, l'association consulte le calendrier sur le site communal, puis communique la date qu'elle a choisie à la personne responsable de cet agenda. Une inscription au site internet et à la newsletter sera obligatoire.

### - Communication sur les services et projets communaux

Afin d'améliorer l'accessibilité aux services communaux, il s'agira de présenter, non pas l'ensemble des services communaux, mais de prévoir des « focus » sur certains services et les aides qu'ils apportent ainsi qu'un rappel de certaines réglementations spécifiques. Ce « focus » prendra la forme d'une feuille de couleur détachable dans le « Direct ».

### - Communication sur les solutions alternatives à la voiture

Il s'agira de présenter l'ensemble de l'offre disponible sur la commune (co-voiturage, offre à la demande...) et les formalités nécessaires pour avoir recours à ces services.

### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT Tourisme et économie du 27/01/2014, GT Services aux personnes 1 du 14/10/2013, GT Vie associative du 2/12/2013, CLDR 5 du 4/11/2013, CLDR 6 du 16/12/2013, CLDR 7 du 24/02/2014, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014 et CLDR 11 du 23/11/2014).

### **Justification du projet :**

Bien que la commune dispose des moyens de communication nécessaires (Direct, site Internet, guide pratique), de nombreux habitants ignorent l'ensemble des services et aides qui sont mis à leur disposition.

La mise en place d'un groupe de réflexion permettra d'améliorer l'efficacité des services communaux par la mise en évidence des services proposés et une meilleure prise en compte des attentes et besoins des somme-leuzois. En effet, le développement d'une stratégie de communication permet de structurer l'information sur l'ensemble des thématiques qui touche à la vie communale et de proposer une information ciblée à la demande de la population pour finalement rapprocher les citoyens de l'Administration communale.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Ce projet permettra de renforcer l'activité économique, et plus particulièrement l'activité économique locale, par une meilleure promotion de ses acteurs.

#### *Impacts environnementaux :*

Le projet permettra de mieux faire connaître les actions de la Commune et plus particulièrement celles du PCDN.

#### *Impacts sociaux :*

Le projet contribue à l'amélioration de la gouvernance de la commune par une meilleure information au citoyen.

### **Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Mise en place d'un groupe de réflexion.
- Précision de la stratégie de communication et mise en place d'un budget.
- Mise en place des actions de communication.

### **Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 2	Protéger durablement le cadre de vie des habitants en relevant les défis environnementaux et énergétiques de demain
✓	Objectif 4	Soutenir les commerces de proximité et PME existants ainsi que les candidats à l'installation
✓	Objectif 5	Développer le secteur touristique et augmenter les retombées pour la Commune et les acteurs locaux concernés
✓	Objectif 6	Développer des réponses en matière de services, de culture et de loisirs
✓	Objectif 7	Soutenir le secteur associatif et renforcer son rôle fédérateur
✓	Objectif 8	Maintenir, développer et promouvoir des alternatives à la voiture individuelle

### **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Au niveau de l'information, la commune édite une fois par mois le bulletin communal « Direct ». Un nouveau guide pratique, « Vivre à Somme-Leuze », a été distribué en 2013 et un nouveau site Internet communal a été mis en ligne (commune plone).

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

**Porteurs envisagés :**

Le service communication de la commune.

**Pistes de subventionnement :**

- Commune.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Développement de la communication	Nombre de vecteurs de communication développés par la Commune	Commune	Au moins un vecteur supplémentaire au bout de deux ans
	Part des Somme-Leuzois inscrit à la newsletter	Commune	Au moins 10 % des habitants inscrit.

**Annexes :**

Néant.

**Intitulé projet :**

**Soutien à l'économie locale**

---

**Description du projet :**

L'objectif de la CLDR est donc de mettre en place un soutien à l'économie locale en développant trois actions en parallèle :

1. Renforcer le rôle de l'administration communale par la mise en place d'un relai communal afin d'orienter les entrepreneurs dans leurs recherches et mettre en lien les demandeurs d'emploi et les employeurs locaux. Pour ce faire, la commune peut :

- *Créer un environnement favorable à l'emploi et aux PME*

La commune peut jouer un rôle majeur dans la mise en place de conditions favorables au développement économique local et à l'emploi. Au-delà des interventions en termes d'amélioration de l'environnement physique et de l'image, elles peuvent montrer l'exemple et garantir que les achats publics, les investissements, le recrutement, les formations et autres services soient orientés vers les entrepreneurs et demandeurs d'emploi locaux, ouvrant ainsi des opportunités d'emploi et de création d'entreprises au niveau local.

- *Développer des services personnalisés en matière d'accompagnement des entreprises et de l'emploi*

Les zones rurales présentent une large variété de caractéristiques sociales, culturelles, physiques et économiques, qu'il convient de prendre en compte. Il n'existe pas de « solution universelle ». Les communes doivent aussi développer une « approche personnalisée » de l'accompagnement des entreprises, des formations et des conseils en matière d'emploi en offrant différentes solutions en fonction des différents contextes locaux et groupes cibles. Pour ce faire, la commune pourra s'appuyer sur les structures locales existantes (BEP, GAL...).

- *Réunir et fournir des informations actualisées sur le contexte local*

Pour arriver à une promotion ciblée de l'activité économique et de l'emploi, la mise à disposition d'informations sur les données économiques locales est cruciale, aussi bien pour les services publics que pour les entreprises. Les communes sont idéalement positionnées pour organiser la collecte et la diffusion d'informations à petite échelle sur les types d'entreprises qui opèrent sur un territoire, la disponibilité de la main d'œuvre, les marchés, l'immobilier et les biens, la présence d'agréments publics et privés, etc. De telles données sont nécessaires à la définition et à la mise à disposition de services de la part des autorités locales.

Elles sont également des ressources utiles pour accompagner les entreprises locales existantes. Enfin, elles peuvent aussi servir de façon stratégique, pour identifier les atouts potentiels et existants du marché local, ou encore pour promouvoir les nouvelles possibilités d'entreprises et d'activités.

## 2. Mettre en réseau les acteurs économiques du territoire

L'objectif est double :

- créer des synergies entre entreprises pour favoriser les filières courtes et les économies d'échelle (ex : tonte de pelouse par une entreprise voisine, commande de fournitures, sous-traitance, etc.).
- Mettre en place des manifestations réunissant les entreprises pour échanger les expériences et conseiller les jeunes qui voudraient se lancer.

Les rencontres pourraient prendre différentes formes : salon des indépendants, petit-déjeuner d'entreprises, conférence, visite d'entreprises... (et pour les repas : découvertes de produits locaux, bien entendu !). Pour ce faire, une « vitrine » facilement montable et démontable, reprendra l'ensemble des indépendants et leur coordonnée. Cette structure pourra être installée au fil des activités (kermesse, conférence...)

## 3. Promouvoir les produits du terroir

Il s'agit de fédérer les producteurs inscrits dans cette démarche de diversification afin d'éviter leur isolement tant humain que commercial. La démarche se concrétise soit par la promotion de leurs produits (manifestations locales, dépliant, presse, Internet) ; soit par l'apport de certains conseils en matière de marketing ou par l'organisation de réunions d'information entre producteurs et experts en matière diverse. Le but étant de constituer un mouvement fédérateur dynamique de ces producteurs et transformateurs de produits du terroir.

Cette action passera également par la promotion du site Internet « Clic local », portail interactif dont l'objectif est de faciliter l'achat de produits locaux et de saison au niveau des collectivités.

### **Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT Tourisme et économie du 27/01/2014, CLDR 7 du 24/02/2014, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014 et CLDR 11 du 23/11/2014).

### **Justification du projet :**

Le projet est né du constat qu'un jeune qui souhaite se lancer comme indépendant dans la commune ne sait pas très bien à qui s'adresser. Il existe de nombreuses structures en Wallonie (BEP, chambres de commerce, Créajob...) mais ce n'est pas évident de savoir par où commencer.

A Somme-Leuze, le taux d'emploi local est un des plus faibles de la microrégion et a tendance à diminuer. Il est de 35 %, ce qui signifie que plus de 6 personnes sur 10 en âge de travailler doivent se rendre en dehors de la commune (et sans doute plutôt 7 personnes sur 10 vu que certains postes sont occupés par des personnes extérieures à la commune). Cela a plusieurs conséquences :

- Risque de villages dortoirs
- Difficultés pour les commerces locaux et certains services (écoles...)
- Vulnérabilité financière des travailleurs qui bien souvent doivent utiliser leur voiture (vu les risques d'augmentation du prix des carburants...)
- Moins de temps pour s'impliquer dans la vie associative

Malgré le peu de maîtrise dont dispose une commune pour cette thématique, ce projet constitue un levier d'action intéressant en renforçant le développement de synergies au niveau local.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

Ce projet s'inscrit pleinement dans le pilier économique de la commune en proposant une solution de développement tant aux employeurs, qu'aux demandeurs d'emplois. Il encourage également le développement des produits locaux.

*Impacts environnementaux :*

Le projet ne contribue pas directement au pilier environnemental du développement durable.

*Impacts sociaux :*

Ce projet contribue à améliorer l'accès à l'emploi des habitants de Somme-Leuze.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Renforcement d'un relais communal.
- Mise en réseau des acteurs économiques du territoire.
- Promotion des produits du terroir.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 4	Soutenir les commerces de proximité et PME existants ainsi que les candidats à l'installation
---	------------	---

**Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

**Porteurs envisagés :**

La commune, le GAL et le BEP.

**Pistes de subventionnement :**

- Commune.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Soutien à l'économie locale	Evolution du taux d'emploi local (35 % en 2012)	Commune	Augmentation du taux au bout de 5 ans

**Annexes :**

- Néant.

**Intitulé projet :**

**Mise en place d'une journée d'accueil des nouveaux habitants**

---

**Description du projet :**

L'action consiste à organiser une rencontre conviviale annuelle entre les nouveaux arrivants et le personnel communal. L'accueil permettra la présentation des services, des mandataires et particulièrement des différentes commissions consultatives et partenariats mis en place à Somme-Leuze : C.L.D.R., Commission Communale de l'Accueil, Conseil Consultatif des Aînés, l'asbl Pays de Famenne, la Maison du Tourisme Condroz-Famenne, le Contrat de Rivière de l'Ourthe, de la Maison de la culture de Dinant, le GAL ou le P.C.D.N.

Cette rencontre sera l'occasion également de présenter les caractéristiques rurales de la commune et plus particulièrement son attractivité économique, le cadre de vie de ses villages et les caractéristiques du Plan Habitat Permanent, les ressources environnementales et patrimoine architectural présent sur la commune.

Il s'agira donc d'organiser une fois par an une journée d'accueil des nouveaux habitants (de toute la commune), en un seul endroit (en changeant de village chaque année), avec au programme des stands de présentation des différentes associations, un verre de bienvenue, une dégustation de produits locaux, la présence des artisans locaux et l'installation de la « vitrine » proposé dans l'action PCDR de soutien à l'économie locale... Cette journée sera festive et ouverte à tous et sera idéalement organisée parallèlement à une fête de quartier pour prolonger les festivités.

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT Services aux personnes 1 du 14/10/2013, GT Agriculture du 18/11/2013, GT Energie du 25/11/2013, GT Vie associative du 2/12/2013, CLDR 5 du 4/11/2013, CLDR 6 du 16/12/2013, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014 et CLDR 11 du 24/11/2014).

**Justification du projet :**

Bien que les villages de Somme-Leuze soient qualifiés de village à taille humaine où l'entraide et les rapports de bon voisinage sont encore bien présents, la tendance actuelle à l'individualisme avec des difficultés d'intégration des nouveaux habitants risquent, à terme, de changer la vie dans les villages.

L'objectif de cette action est de rester attentif à l'intégration des nouveaux habitants et des seconds résidents pour souder la population. Une meilleure connaissance des caractéristiques de la commune permettra d'éviter les villages dortoirs, les conflits de voisinage, etc.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Cette action entraîne une contribution indirecte à une économie durable par une meilleure promotion des produits régionaux et par l'amélioration de la communication au sein des villages.

#### *Impacts environnementaux :*

Cette action contribue au pilier environnemental, par une meilleure sensibilisation et une meilleure connaissance et donc une plus grande sensibilité de chacun pour la commune.

#### *Impacts sociaux :*

Cette action s'inscrit pleinement dans le développement du pilier social du développement durable par l'amélioration de la cohésion sociale au sein des villages.

### **Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Choix d'une date pour l'organisation de la manifestation.
- Information aux nouveaux arrivants.
- Mise en place de la manifestation.

### **Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 4	Soutenir les commerces de proximité et PME existants ainsi que les candidats à l'installation
✓	Objectif 6	Développer des réponses en matière de services, de culture et de loisirs
✓	Objectif 7	Soutenir le secteur associatif et renforcer son rôle fédérateur

### **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

### **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

### **Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

### **Porteurs envisagés :**

La commune, le monde associatif, les habitants, le Syndicat d'initiative

### **Pistes de subventionnement :**

- Commune.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Mise en place d'une journée d'accueil des nouveaux habitants	Rapport entre les nouveaux habitants présents à l'accueil et le nombre réel de nouveaux habitants	Commune	Approcher les 50% des nouveaux habitants présents à l'accueil

**Annexes :**

- Néant.

**Intitulé projet :**

**Création de circuits de mise en valeur du petit patrimoine**

---

**Description du projet :**

Somme-Leuze doit jouer la carte d'un tourisme de nature en mettant en valeur son patrimoine bâti (monuments et sites classés), son patrimoine naturel (arbres remarquables) et son réseau de promenades.

Le projet, intitulé par la CLDR « Un chapelet de chapelles », consiste à restaurer et valoriser les chapelles et potales présentes sur le territoire à travers la création de circuits et de brochures, puis à élargir le projet à tout le petit patrimoine (pont, moulins, fontaines, etc).

Les propriétaires seront contactés et certains édifices pourraient faire l'objet de dossiers à la Région (PPPW) pour une rénovation. L'objet de cette fiche n'est pas de créer des circuits balisés spécifiques au petit patrimoine mais de le restaurer et de le signaler sur les circuits existants ou via différents supports.

A ce titre le projet intégrera également le développement du « géocaching » afin de faire découvrir le patrimoine caché de la commune.

A ce titre, le Syndicat d'initiative a déjà réalisé l'inventaire pour les chapelles repris en annexe.

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT Patrimoine et cadre de vie du 30/09/2013, CLDR 5 du 4/11/2013, CLDR 7 du 24/02/2014, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014 et CLDR 11 du 24/11/2014).

**Justification du projet :**

Le projet permet de préserver le patrimoine, le faire connaître aux habitants ainsi qu'aux touristes (objet de promenade) et de faire connaître l'histoire de certaines familles via l'origine des chapelles.

La Commune dispose d'un très beau patrimoine, mais pas suffisamment mis en valeur. De plus, le bâti est relativement homogène et traduit le caractère rural de la commune.

**Contribution au développement durable :**

*Impacts économiques :*

Ce projet renforcera l'attractivité touristique du village et de la commune et complètera l'identité du territoire.

*Impacts environnementaux :*

Le projet contribue à l'amélioration de l'espace-rue dans les villages.

*Impacts sociaux :*

Ce projet cible autant les habitants de Somme-Leuze que les extérieurs. De la même manière, les différentes activités organisées permettront de développer le sentiment d'appartenance à la commune.

**Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Inventaire des chapelles.
- Identification des propriétaires.
- Recherches historiques.
- Liste des travaux.
- Restauration des édifices et aménagement des abords.
- Création d'un circuit et de panneaux didactiques.
- Intégration du géocaching.
- Réalisation d'une brochure.

**Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 1	Structurer et aménager les espaces villageois pour y développer davantage de convivialité
✓	Objectif 5	Développer le secteur touristique et augmenter les retombées pour la Commune et les acteurs locaux concernés
✓	Objectif 6	Développer des réponses en matière de services, de culture et de loisirs

**Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Le Syndicat d'initiative a déjà réalisé l'inventaire pour les chapelles.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

**Porteurs envisagés :**

Le cercle historique, l'Evêché, les propriétaires privés, le Syndicat d'initiative (SIT), Eté Solidaire

**Pistes de subventionnement :**

- Commune.
- Petit Patrimoine Populaire Wallon (PPPW).

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Création de circuits de mise en valeur du petit patrimoine	Taux des lieux ayant fait l'objet d'un aménagement	CLDR Commune	Au moins 60 % des lieux recensés ont fait l'objet d'un aménagement
	Nombre de brochures sur le circuit distribuées par le SI	SI	Au moins 100 brochures distribuées chaque année.

**Annexes :**

- Annexe 1 : Inventaire des chapelles de la Commune de Somme-Leuze, réalisé par le Syndicat d'initiative.

*Annexe 1 : Inventaire des chapelles de la Commune de Somme-Leuze, réalisée par le Syndicat d'initiative.*

Sinsin (relevé du 2 juillet 2010)

1. Vierge près de l'Eglise
2. Calvaire
3. Chapelle près de chez l'Hoest (demande une réfection complète), propriété privée, cadastré section B n°48p
4. Chapelle près de chez Furdelle

Somme-Leuze (relevé du 25 juin 2010)

5. Chapelle près de la gendarmerie (manque des ardoises), propriété privée, cadastrée section A n°798h
6. Chapelle rue Vieille Leuze, route qui va vers Somal (bon état), propriété du Syndicat d'initiative cadastrée section D n°133a2
7. Chapelle rue de Somal (bon état), propriété privée, cadastrée section D n°205e
8. Pont. En quittant le château de Somal vers le village de Somal (rambardes abîmées)
9. Borne en dessous de l'arbre au croisement de la route venant de Somme-Leuze et la route qui va de Somal à Moressée
10. Pont près de chez Callens (à réparer, pierres cassées et tombées)
11. Chapelle rue de la Principauté (bon état), propriété privée, cadastrée section A n°6781
12. Pont rue vieille Leuze en allant vers le Planceneux (à réparer, redresser et fixer les plats dans le sol)

Waillet (relevé du 2 juillet 2010)

13. Ponts et calvaire (les potelets et la rambarde à côté du pont demandent une réfection)
14. Pompe rue de la Briqueterie (bon état)
15. Pompe rue de Vérenne (demande une réfection)
16. Calvaire entre Waillet et Baillonville (détérioration de la couleur).

Baillonville (relevé du 11 août 2010)

17. Chapelle au n°4 rue de la Chapelle (bon état), propriété privé, cadastrée section B n°41b
18. Chapelle au n°4 rue du Château (à rénover), propriété communale, cadastrée section A n°412/02

Bonsin (relevé du 25 juin 2010)

19. Monument (martyrs de guerre), après la ferme de Marlou (rafraîchir les lettres)
20. Croix sur le tilleul, à la fourche, rue de Petite Somme (à rafraichir et tailler le tilleul pour remettre la croix en valeur)
21. Portail devant la grotte, en face du presbytère (à sabler + métalliser + remettre en couleur), propriété de la Fabrique d'Eglise Saint-Martin, cadastrée section A n°444b (à confirmer)

22. Plaque commémorative (martyrs de guerre) à l'ancienne école : bon état.
23. Chapelle rue d'Ocquier (bon état), propriété privée cadastrée section D n°186d.
24. Chapelle 11 rue de Chardeneux (bon état), propriété privée, cadastrée section D n°186d
25. Chapelle, rue des Combattants (bon état), propriété privée, cadastrée section A n°624s2
26. Chapelle rue Vieille Chaussée (bon état), propriété privée

Heure (relevé du 28 juin 2010)

27. Chapelle route de Moressée (bon état), propriété communale, cadastrée section G n°408a2
28. Petit pont derrière chez Léonard
29. Chapelle rue du Stipy (près de chez Bresmal), propriété privée
30. Chapelle rue du Stipy (près de chez De Proft), propriété communale
31. Chapelle route de Barvaux, propriété privée, cadastrée section A n°540D
32. Chapelle notre-Dame de WALCOURT (entre Heure et Nettine), propriété privée, cadastrée section F n°299b
33. Chapelle au 15 rue de Moressée, propriété privée, cadastrée section A n°179y
34. Chapelle au 24 rue de Givet, (bon état) propriété communale, cadastrée section F n°529a
35. Chapelle route de Gibet (bon état), propriété privée, cadastrée section F n° 529a
36. Pont à Moressée (couvre murs à remettre)
37. Monument devant chez « André L »
38. Monument près du pont vers Sinsin (alentours à nettoyer)

Nettine (relevé du 28 juin 2010)

39. Chapelle au 2 rue du Monty (à remettre en état), propriété privée, cadastrée section C n°208a
40. Grotte de Nettine (la mosaïque demande une réfection)
41. Chapelle derrière la ferme Pétry (bon état)
42. Chapelle Saint Donat (bon état), propriété de la Fabrique d'église de Nettine, cadastrée section B n°280f

Noiseux (relevé du 05 juillet 2010)

43. Chapelle, située au 3, rue de l'Ourthe, propriété privée cadastrée section E n°357 e
44. Chapelle rue de l'Ecole (nécessite drainage, rejointoyage et refaire le toit), propriété communale, cadastrée section C n°85/02
45. Chapelle située au 18rue d'Enneilles, propriété communale, cadastrée section A n°481h

**Intitulé projet :**

**Préservation des abords de l'Ourthe à Noisieux**

---

**Description du projet :**

Le projet fait partie intégrante du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de la Commune de Somme-Leuze.

Dans le cadre de la protection de l'environnement, le thème important des oiseaux d'eau et autres mammifères présents sur le territoire communal de Somme-Leuze a été abordé. L'hirondelle de rivage en est une espèce représentative sur le territoire. L'idée de ce projet est de mieux connaître sa répartition actuelle et d'appréhender le potentiel du territoire.

Concrètement, il faudra qu'une équipe prospecte le long des berges de l'Ourthe une fois tous les quinze jours (voire une fois/semaine si disponibilité) pour recenser le nombre de couples nichant sur la Commune ainsi que l'état des berges.

Cela peut s'effectuer à pied, voire en kayak. Il existe un tronçon où furent réalisés les relevés majoritairement. Il part de Deulin et s'étale vers Noisieux, Grand et Petite Enneilles. La présence des espèces cohabitantes avec les hirondelles, tels que le cincle plongeur, la bergeronnette des ruisseaux, le martin pêcheur, le castor sera également recensée.

L'aCREA pourra aussi fournir les cartes des zones visitées pour connaître leur type de gestion «Natura 2000 ou en U.G» afin d'anticiper un accord validé pour d'éventuelles interventions futures.

S'il s'avère que des colonies nidifient sur la Commune de façon régulière, il pourra être envisagé de programmer une ou plusieurs balades de sensibilisation à la vie écologique de nos cours d'eau (l'Ourthe) (avec la participation de la régionale Natagora Ourthe Amblève).

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, CLDR 5 du 4/11/2013, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014 et CLDR 11 du 24/11/2014).

**Justification du projet :**

Suite à un constat alarmant de la raréfaction des hirondelles de rivage, ne nidifiant plus sur les berges, il est important de tout mettre en œuvre pour aider celles-ci à revenir à nouveau dans la région. Leur disparition ou diminution est connue pour être dépendante de facteurs environnementaux tels que les effets des pesticides (pollutions) utilisés aux alentours des cours d'eau, les activités touristiques diverses et l'altération des berges.

Ainsi, en relevant les causes liées à la disparition de l'habitat de l'hirondelle de rivage, il pourra être envisagé des actions de sensibilisation, voire de rénovation en matière d'habitats «artificiels» leur permettant de retrouver leur place dans le réseau écologique.

### **Contribution au développement durable :**

#### *Impacts économiques :*

Ce projet renforcera l'attractivité touristique de la commune et complètera l'identité du territoire.

#### *Impacts environnementaux :*

Le projet contribue à l'amélioration de l'environnement sur la commune et entraîne un développement de la biodiversité. De plus, les aménagements prévoient des plantations d'essences indigènes et des plantations d'essences mellifères favorisant le développement du réseau écologique de la commune.

#### *Impacts sociaux :*

Ce projet permettra une meilleure sensibilisation de la population aux problématiques environnementales.

### **Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Recensement.
- Définition des mesures de gestion et de prévention.
- Communication sur les actions réalisées.

### **Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 2	Protéger durablement le cadre de vie des habitants en relevant les défis environnementaux et énergétiques de demain
---	------------	---

### **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

### **Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Le projet fait l'objet d'une action prioritaire du PCDN.

### **Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

### **Porteurs envisagés :**

La commune, le groupe «zones humides...» du PCDN ainsi que la participation de la régionale Natagora Ourthe-Amblève et des prospecteurs du C.R.O ayant à leur disposition des relevés récents.

**Pistes de subventionnement :**

- Commune.
- PCDN.
- Naturawal pour la restauration des sites repris dans la structure écologique principale.

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Préservation des abords de l'Ourthe à Noisieux	Nombre d'hirondelles de rivage recensé	Groupe « zone humides » du PCDN	Augmentation du nombre chaque année

**Annexes :**

- Néant.

**Intitulé projet :**

**Mise en œuvre d'une politique énergétique**

---

**Description du projet :**

Afin de mettre en œuvre sa politique énergétique la commune réalisera :

✓ *Un cadastre énergétique.*

Le cadastre permettra de connaître, suivre et comparer les consommations énergétiques des bâtiments publics. Pour ce faire, la commune effectuera les relevés de consommations de manière régulière et rigoureuse et les consignera dans un document, continuellement mis à jour.

✓ *Un bilan énergétique des bâtiments publics.*

Le bilan permettra de dresser l'état des lieux des consommations sur la commune et d'identifier, d'une part, les priorités et, d'autre part, la quantité d'énergie nécessaire au niveau communal.

✓ *Une stratégie fixant des objectifs de réduction à atteindre*

L'objectif sera définie selon, soit un taux de couverture des besoins énergétiques par les sources d'énergies renouvelables, soit un taux de réduction des gaz à effet de serre (dont CO2).

L'audit énergétique précisera également la programmation et les moyens d'actions prioritaires pour l'amélioration énergétique communale.

En outre, les rôles de l'Administration communale sont:

- ✓ La sensibilisation de la population.
- ✓ La mobilisation et soutien des acteurs locaux autour des énergies renouvelables.
- ✓ La gestion parcimonieuse de l'énergie dans les bâtiments 'publics' et privilégier les énergies renouvelables dans chacun des projets.
- ✓ Les partenariats dans la distribution d'énergie (via les intercommunales).
- ✓ L'application des règlements (urbanisme,...) favorables aux mesures URE et de recours aux sources renouvelables d'énergie (SER).
- ✓ La participation au financement de projets.
- ✓ Les primes aux particuliers.

**Origine de la demande :**

- ✓ Commune, CLDR (consultations villageoises, GT Energie du 25/11/2013, CLDR 6 du 16/12/2013, CLDR 9 du 31/03/2014, CLDR 10 du 12/05/2014 et CLDR 11 du 24/11/2014).

### **Justification du projet :**

Dès les réunions de consultation, les habitants ont montré un intérêt pour les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Par contre, ils ont formulé les constats suivants : le chauffage au mazout reste dominant sur la commune, la production d'énergie renouvelable y est encore marginale, beaucoup d'efforts en matière d'économie d'énergie sont encore à faire.

La mise en œuvre d'une politique énergétique communale permettra de mettre en place une gestion efficace et proactive des consommations énergétiques des bâtiments publics dans une vision à long terme afin de rencontrer, durablement, les problématiques des consommations et du coût de l'énergie.

### **Contribution au développement durable**

#### *Impacts économiques :*

La mise en place d'une politique énergétique communale contribue au développement d'une économie durable essentiellement grâce aux économies engendrées par la réduction des consommations énergétiques.

#### *Impacts environnementaux :*

La politique énergétique communale s'inscrit pleinement dans le pilier environnemental, que ce soit par la réduction des consommations (mesures URE) et donc de la préservation des ressources énergétiques ou par la production énergétique à partir de SER.

#### *Impacts sociaux :*

La contribution sociale de cette action est principalement le soutien à la réduction des charges énergétiques pour le citoyen et la commune.

Par ailleurs, la plupart de projets ayant recours aux SER, et singulièrement ceux ayant trait à la biomasse, génèrent des emplois décentralisés, pérennes et non délocalisables.

### **Tâches à réaliser (y compris les conditions préalables) :**

- Mise en place d'une personne en charge de l'énergie au sein de l'Administration communale ainsi que des relais « énergie » dans chaque bâtiment public.
- Réaliser un cadastre énergétique.
- Réaliser un bilan énergétique des bâtiments publics.
- Mettre en place et suivre la stratégie fixant des objectifs de réduction à atteindre.

### **Objectifs visés :**

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs de développement suivants :

✓	Objectif 2	Protéger durablement le cadre de vie des habitants en relevant les défis environnementaux et énergétiques de demain
---	------------	---

### **Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :**

Néant.

**Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé) :**

Néant.

**Programmation dans le temps :**

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans en développement rural.

**Porteurs envisagés :**

La commune et les facilitateurs de la Région wallonne.

**Pistes de subventionnement :**

- Commune.
- UREBA

**Evaluation :**

<b>Intitulé</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Source</b>	<b>Cible</b>
Mise en œuvre d'une politique énergétique communale	Différence entre la consommation énergétique au moment de la réalisation du cadastre et la consommation énergétique une fois la politique appliquée	Commune	Nette amélioration de la consommation énergétique
	Nombre d'actions en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments publics	Commune	Au moins une action par an

**Annexes :**

- Néant.